



## MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil communal

### PREAVIS N° 8/2018

---

**Objet : Raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA et pour le remplacement de la source de transformation de chaleur de l'édifice.

Depuis octobre 2017, nous sommes confrontés à des problèmes récurrents de pannes avec le réseau de distribution et régulation d'eau chaude du bâtiment, son remplacement est en cours. Les travaux ont dû être effectués séparément du présent préavis mais n'engagent aucun surcoût pour être réalisés en deux phases.

#### Historique

Le bâtiment qui fêtera ses soixante ans dans quelques jours abrite l'administration communale, le poste de Gendarmerie du Sentier, divers bureaux des services cantonaux, l'appartement du concierge et l'Hôtel-Restaurant avec ses 18 chambres, trois salles et annexes. Il a une surface au sol de 844 m<sup>2</sup> sur trois niveaux principaux.

Il est aujourd'hui chauffé par une chaudière à mazout, qui consomme environ 37'000 litres par année. La chaudière a une puissance de 240 kW et date de 1993. La citerne, quant à elle, a une capacité de 14'000 litres.

Lors des transformations de l'Hôtel durant ces soixante ans, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment a été améliorée au fil des rénovations. S'agissant du réaménagement des combles, des panneaux photovoltaïques ont été installés et peuvent produire jusqu'à 27 kW/h.

Les services cantonaux (DGE-DIREN) demandaient également lors de ces derniers travaux de mettre au norme (OFEN) la source de chaleur vétuste et polluante. Le service cantonal nous a accordé un délai au vu de l'arrivée imminente et la possibilité de se raccorder au réseau de chauffage à distance Sogebois SA.

## Pourquoi ce choix ?

L'énergie consommée est issue d'énergie renouvelable et locale. Elle s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil Communal et de la Municipalité de promouvoir ce type d'énergie durable. De plus, son prix au KW/h est fixé d'avance et permet une meilleure lisibilité des prix, sachant que la commune est actionnaire unique de la société.

Ce procédé de distribution centralisé de chauffage et eau chaude sanitaire permet également de diminuer l'emprise au sol des installations et la récupération des surfaces du local citerne, bien utile pour l'hôtel. De plus, le canal de cheminée pourra servir par la suite de gaine technique entre tous les étages du bâtiment pour des travaux de distributions diverses tels que ventilations, électricité ou eau.

## Coût

### Devis estimatif des travaux

#### 1. Travaux

|                                          |            |                   |
|------------------------------------------|------------|-------------------|
| Raccordement à Sogebois SA               |            |                   |
| - Taxe unique de raccordement            | CHF        | 10'000.00         |
| - Taxe de puissance, 200 kW x CHF 500.00 | CHF        | 100'000.00        |
| Démontage des anciennes installations    | CHF        | 12'000.00         |
| Adaptation de la sous station            | CHF        | 15'000.00         |
| Maçonnerie                               | CHF        | 8'000.00          |
| Plâtrerie                                | CHF        | 3'000.00          |
| Peinture                                 | CHF        | 6'000.00          |
| Menuiserie                               | CHF        | 10'000.00         |
| Serrurerie                               | CHF        | 6'000.00          |
| Electricité                              | CHF        | 15'000.00         |
| Divers et imprévu                        | CHF        | 9'986.10          |
| Honoraires d'ingénieur                   | CHF        | 0.00              |
| <b>TOTAL HT</b>                          | <b>CHF</b> | <b>195'075.10</b> |
| TVA 7,7 %                                | CHF        | 15'013.90         |
| <b>TOTAL TTC</b>                         | <b>CHF</b> | <b>210'000.00</b> |

=====

## Financement

Le raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA était prévue dans le plan d'investissements 2016-2021. Le financement sera assuré par l'emprunt en cas de nécessité, dans le cadre du plafond d'endettement. La Municipalité a décidé de prélever l'intégralité de la dépense sur le *Fond Rénovation des bâtiments*, ce qui permettra de procéder à un amortissement unique, sans péjorer les comptes de fonctionnement futurs. Après prélèvement, ce fond présentera un solde de CHF 1'965.50.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

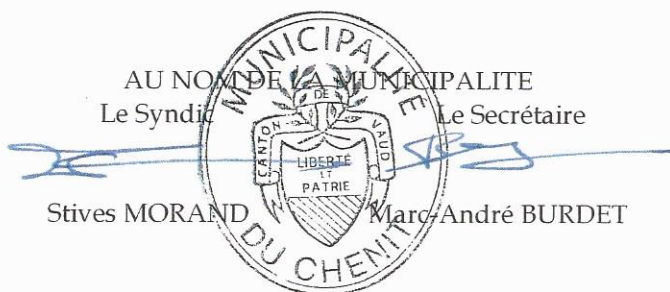
## LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 8/2018,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à raccorder l'Hôtel de Ville au réseau de chaleur à distance Sogebois SA ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 210'000.00 ;
3. autorise la Municipalité à prélever CHF 210'000.00 sur le fond rénovation des bâtiments, compte no 9281.39 ;
4. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme correspondante, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil Communal en date du 17 octobre 2016 ;
5. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9123.3.



Délégués par la Municipalité :

- M. David Piguet, Municipal ;
- M. Bertrand Meylan, Municipal ;
- M. Daniel Trotti, Responsable de bâtiments.

Le Sentier, le 16 mai 2018